L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 78. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 MARS 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8, par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 21 MARS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à 4 heures et demie P. M. rue de Chartres, en face la Place Jackson, un cheval brun.

Par Nelligan & Nash, à 7 heures du soir, au Crescent Auction Mart, No 74 rue Carondelet—Une collection de statues et vases en marbre de Carrare, verrerie de Bohême, plaqué, coutellerie, &c. venant d'arriver de Florence et importés par M. Pandolfini.

Par Palfrey & Hill—à 10 heures, rue du Camp, entre Gravier et Julia, une machine à vapeur, bouilloires, flèches, briques, outils, bois de charpente, &c. de la succession McFarlane.

Par G. de Fériet—à 6 heures, au bureau situé au-dessus de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, rue du Canal, la bibliothèque de livres de droit de feu Levi Pierce. Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, divers effets et comptes s'élevant à $26,808 dues à la maison Cloosterman, Tourné & Co.

Par E. Roger & Co—à 11 heures, à l'entrepôt des Etats-Unis, No 5 rue Tchoupitoulas, 4000 caisses de vins rouges et de vins de Bourgogne, sans réserve. Et à leur salle d'encan, vente sans réserve de 500 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par le même, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille Levée, [illegible].

Par Montgomery Bros & Co—à leur salle d'encan, un assortiment de meubles, tapis, glaces, tableaux, gravures, batterie de cuisine, &c. Et aux écuries de P. Lanier, [illegible], beaux chevaux, mulets, vaches laitières, wagons, buggies, harnais &c.

Par J. P. Boiseau—aux Nos 42 et 51 de la rue Gravier, savon, beurre, fromage, whisky, &c.

Par D. E. Morphy—au No 17 de la rue des Magasins, saucissons, harengs, barattes à [illegible] en cuivre.

Par Hols, Blohm & Co—au No 33 de la rue Bienville, marchandises sèches, habillements et chapeaux, à l'encan.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches et nattes.

Par Gardner Smith, Fojser & Co—livres français, des plus grands auteurs.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, habillements de saison, chapeaux [illegible] français, chapeaux de paille, lingerie, chemises, &c. &c., sans réserve.

Par Francis Fernandez & Co—au No 41 de la rue Vieille Levée, marchandises sèches, sans réserve, pour clôture diverses consignations.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 4 1/2 heures P. M., rue de Chartres, en face de la place Jackson, [illegible] District, à l'adjudication d'un cheval.

Vente de 4000 caisses de vins rouge et de Bourgogne.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la vente de 4000 caisses de vins rouge, de Bourgogne, qui aura lieu, ce matin, à 11 heures, à l'entrepôt des Etats-Unis, No 5, rue Tchoupitoulas.

E. ROGER & CO.

Conditions—comptant en billets du Trésor.

☞ Grande vente de marchandises sèches—Aujourd'hui jeudi, 21 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, par MM. Hoffman & Marks, à leur magasin de la rue de Chartres No 38 un complet assortiment de marchandises pour la saison, un grand lot de chapeaux français pour hommes et jeunes garçons, et une vaste quantité de linge fait. La vente est sans réserve. Nous signalons cette circonstance au commerce.

Le Bill supplémentaire.

Comme nous le disions hier, le Comité de Conférence des deux Chambres du Congrès est parvenu à s'entendre sur la question en litige au sujet de la ratification des Constitutions d'Etat. Il a maintenu la section 5 du bill supplémentaire du Sénat, mais en y ajoutant la section additionnelle suivante:

"Et s'il paraît, en outre, au Congrès que l'élection a été conduite et s'est passée de manière à permettre à tous les électeurs inscrits et qualifiés de l'Etat, de voter librement et sans entrave ni influence frauduleuse, et que le Congrès soit [illegible] qu'une telle constitution a l'approbation d'une majorité de tous les électeurs qualifiés dans ledit Etat, l'Etat sera déclaré avoir droit à être représenté."

Ainsi il ne suffit pas que la reconstruction soit opérée sous le contrôle des autorités militaires, que les préposés à l'enregistrement des votants et à la tenue des élections soient choisis parmi les personnes qui peuvent prêter le serment d'[illegible] de juillet 1862, le Congrès se réserve le droit de juger la validité de l'élection en dernier ressort. La dernière condition est en contradiction formelle avec les dispositions de la section 5 qui est maintenue. Cette section n'exige que la moitié des votants pour ratifier la Constitution, pourvu que la majorité des électeurs inscrits ait participé au vote; tandis que, d'après la clause additionnelle, le Congrès pourra refuser à un Etat le droit de représentation, s'il n'est pas sûr que la Constitution votée a l'approbation d'une majorité de tous les électeurs. Comment le Congrès arrivera-t-il à cette certitude si elle ne ressort pas du vote lui-même? Rien n'est plus vague, ou plutôt on peut dire que si les représentants élus sont radicaux le Congrès les admettra, et qu'il les rejettera s'ils sont conservateurs.

Le bill avec cette clause additionnelle a passé dans les deux Chambres et a été envoyé au Président. Dès que celui-ci l'aura signé, la législation sur la reconstruction sera complète quant à présent, et les commandants de district se mettront immédiatement en mesure de faire procéder à l'enregistrement des électeurs. Nous republierons en entier le texte des deux lois avec celui de l'amendement constitutionnel auquel elles se réfèrent, et nous y ajouterons quelques explications sur les catégories de citoyens qui sont privées du droit de vote.

Communications directes avec la France.

La question de l'établissement de communications directes entre la Nouvelle-Orléans et un port français, est une de celles qui doivent être à cœur à nos lecteurs, car, depuis plusieurs années nous nous sommes étendu, à diverses reprises, sur les avantages qui pourraient en résulter pour le commerce de notre place et pour celui des ports de France avec lesquels elle est en relation. Nous croyons le moment venu de faire un effort pour obtenir l'établissement d'un service direct de vapeurs transatlantiques, et c'est en vue des mesures à prendre pour arriver à ce résultat si désirable, que nous allons résumer les observations que nous avons maintes fois présentées sur cet important sujet.

La Nouvelle-Orléans ne peut maintenir son importance maritime et commerciale qu'en [illegible] à remplir toutes les conditions exigées d'un port d'importation et d'exportation. Elle n'a point de moyen de lutter avec les ports de l'Est et de triompher de leur concurrence, ce moyen c'est la navigation, qui seule peut lui fournir des voies de communication économiques et rapides. Nous parlions, il y a quelques jours, de la navigation du Mississipi et de ses affluents qui doit permettre à la Nouvelle-Orléans de recevoir les produits des Etats de la grande vallée et de leur envoyer en échange toutes les marchandises dont ils ont besoin. Ces marchandises [illegible] sont apportées à nous-même par la navigation extérieure; la question est de savoir si nous continuerons à les recevoir de seconde main ou si nous pourrons les obtenir directement.

Avant la guerre, la Nouvelle-Orléans était le premier port d'exportation des Etats-Unis, car elle expédiait au dehors la moitié de la récolte totale de coton; mais comme port d'importation elle n'occupait qu'un rang secondaire. Ce n'est pas qu'elle n'offrît aux articles importés un débouché suffisant, mais l'absence de communications rapides avec l'Europe avait forcé les importateurs à faire prendre à leurs marchandises la voie détournée du Nord. Beaucoup même trouvaient plus facile de faire leurs achats au Nord et à mesure de leurs besoins sur la place de New York. Aujourd'hui, la majeure partie des achats se fait directement en fabrique, mais si on achète en Europe, on est encore souvent obligé de faire passer les marchandises par le Nord.

Comme port d'exportation, l'importance de la Nouvelle-Orléans a diminué avec celle des récoltes de coton, et, cette année, il est douteux que la moitié de la récolte passe par notre port. Le moyen de regagner ce que la concurrence des chemins de fer et des canaux tend à nous faire perdre est de multiplier nos relations avec les marchés cotonniers européens, de façon à mettre les acheteurs en rapport aussi direct que possible avec les producteurs.

Comme port d'importation, il ne nous manque pour lutter avec New York que des lignes de vapeurs transatlantiques bien établies. Le jour où nous pourrons livrer les marchandises importées aux prix de New-York, nos débouchés seront immédiatement quadruplés et peut-être décuplés. Les consommateurs du Texas et de tous les Etats riverains du Mississipi viendront s'approvisionner exclusivement sur notre place, et la Nouvelle-Orléans rivalisera avec New-York et Philadelphie par le chiffre de ses importations.

Actuellement, nos prix sont plus élevés que ceux de New York parce que les articles importés nous arrivent grevés de doubles frets et de commissions. Et, cependant, malgré ces conditions d'infériorité, nos importations se sont considérablement accrues et elles tendent encore à s'accroître.

Nous avons déjà une ligne de vapeurs avec Liverpool, et il est question d'une ligne avec Brême. N'est-ce pas une anomalie que nous n'ayons pas de service direct avec la France? La Nouvelle Orléans est peut-être le port des deux Amériques qui ait avec les ports du Hâvre et de Bordeaux le plus grand mouvement d'affaires et de passagers, et elle est obligée de se servir des autres lignes. Les steamers du Hâvre à New York arrivent bondés de marchandises et de passagers à destination de la Louisiane; les vapeurs de Liverpool reçoivent les trois quarts de leur fret de Paris ou du Hâvre. Il en résulte, pour les marchandises et les passagers, un double transbordement et une perte de temps et d'argent qu'on éviterait si nous avions un service direct entre notre port et le Hâvre ou Bordeaux.

Mais à quoi bon nous étendre sur des avantages que chacun apprécie et connaît aussi bien que nous. C'est un vœu général parmi la population orléanaise de voir relier la Nouvelle-Orléans avec un des ports français. Il est certain qu'une voie de communication directe et rapide augmenterait beaucoup le nombre des voyageurs et qu'elle aurait immédiatement le monopole du fret des importations françaises dont le chiffre est considérable.

Nous avons, l'année dernière, émis le souhait que nos importateurs prissent l'initiative d'un mouvement destiné à doter notre port d'une ligne transatlantique avec la France. Aujourd'hui, nous ne leur demanderons pas de former une compagnie, ce qui exigerait des capitaux considérables. Il existe, en France, une compagnie puissante, déjà organisée, et qui pourrait mieux que toute autre, entreprendre la ligne désirée. C'est la compagnie transatlantique française. Elle vient de nous favoriser d'un service de correspondance avec la ligne de St-Nazaire à Vera-Cruz. Mais ce service, tout en offrant des avantages pour nos relations avec le Mexique, avec l'île de Cube et avec les Antilles, présente encore, en ce qui concerne nos communications avec la France, l'inconvénient de n'être pas direct. Il ne suffira pas d'ailleurs pour répondre à tous les besoins. Nous croyons que sans y renoncer, la compagnie ferait une entreprise lucrative en créant un service direct entre la France et la Nouvelle-Orléans.

Elle a cette faculté d'après son cahier des charges, et nous croyons même qu'il y avait primitivement obligation pour elle de desservir notre ville. Le service pourrait être bi-mensuel et alterner avec le service annexe de la Havane. Mais pour que la nouvelle ligne réussisse, il faut qu'elle se compose de vapeurs qui, à un faible tirant d'eau, joignent les conditions de rapidité et de capacité voulues. La science des constructions navales peut résoudre aujourd'hui un pareil problème.

Le succès qu'a obtenu la compagnie transatlantique française sur les autres lignes nous porte à croire qu'elle serait disposée à tenter l'entreprise si elle était mise en demeure de le faire. Ne serait-il pas convenable que l'initiative partît de la Nouvelle-Orléans et que l'attention de la Compagnie fût appelée sur l'importance et les avantages d'un service de ce genre, soit par un mémoire des importateurs, soit par une pétition que signeraient tous ceux qui prennent intérêt à la question et qui ont à cœur de voir la Louisiane mise en communication plus directe avec son ancienne mère-patrie?

LA MISÈRE AU SUD.—Dans le rapport que le secrétaire de la guerre a transmis au Sénat sur les souffrances de la population nécessiteuse du Sud, il évalue à 32,622 blancs et 24,238 noirs le nombre des citoyens sans ressources d'aucune espèce, et qui, à moins qu'on ne vienne à leur aide, sont exposés à mourir de faim avant la prochaine récolte. C'est dans l'Alabama, la Georgie et la Caroline du Sud que l'on trouve le plus de nécessiteux.

M. Stanton calcule qu'il faudrait pour nourrir ces 56,860 personnes pendant cinq mois, une quantité de 535,000 rations coûtant $2,133,750. Une partie de cette somme a déjà été votée par le Congrès et $1,500,000 sont encore nécessaires.

On sait que le Sénat a voté une allocation de un million, mais que la Chambre saisie d'un amendement de Butler, n'a pas encore adopté cette allocation.

M. THOMAS HUNT.—La Nlle Orléans vient de perdre un de ses citoyens les plus distingués. M. Thomas Hunt, très connu par lui même et par ses deux frères, MM. T. G. et Randall Hunt, est mort hier soir vers 10 heures, dans sa 57me année. M. Thomas Hunt était président de l'Université de la Louisiane, où il faisait un cours de pathologie et d'anatomie, et où il brillait à la fois par sa science et sa facilité d'élocution. La perte de ce professeur fera au département médical de l'Université un vide qu'il sera difficile de remplir. M. Th. Hunt laisse beaucoup d'amis, qui ne manqueront pas d'assister à ses funérailles, ainsi que tous les professeurs ses collègues et les étudiants en droit et en médecine. Le convoi, qui partira de l'Eglise du Christ, sera sans doute fort nombreux, mais le nombre de gens qui le suivront, quelque grand qu'il puisse être, ne sera qu'un juste hommage au mérite éminent du défunt.

ERRATUM—Un mot oublié dans l'impression de l'ordre du général Sheridan nuit gravement au sens de la première partie du troisième paragraphe de cet ordre, et nous nous hâtons de le rétablir en insérant ce mot à la place qu'il doit occuper. Ainsi, au lieu de: "Aucunes révocations d'office" lisez: *Aucunes révocations générales d'office*, etc.

LA LOI SUR LES FAILLITES—Nous avons reçu une brochure contenant le texte de la loi du Congrès sur les faillites, annotée par MM. Labatt et Walkers, et publiée par L. Graham, 90 rue du Camp. Cette compilation sera très utile à tous les gens de loi et aux hommes d'affaires.

VOYAGEUR DISTINGUÉ. — Le gouverneur Humphrey, du Mississipi, est arrivé hier en ville et s'est arrêté à l'hôtel St-James.

STEAMER A VENDRE.—Le steamer "South" est à vendre avec toutes ses machines, tous ses agrès, apparaux et meubles, et tel qu'il se trouve amarré maintenant du côté d'Alger, près du ferry de la rue du Canal. Pour tous autres renseignements, s'adresser à Lee Crandall & Co., 198 rue Gravier.

LA CAUSE PERDUE—Nous avons reçu la seconde livraison de la traduction de l'ouvrage de M. Pollard, entreprise par M. Jules Noblom et publiée par la *Renaissance Louisianaise*. Cette livraison contient la fin du chapitre III, le chapitre IV et le commencement du chapitre V. Une note ajoutée à ce dernier chapitre qui a pour titre *La Sécession*, contient le texte de l'ordonnance de Sécession de la Louisiane, avec les noms des signataires.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est ce soir que doit avoir lieu la représentation que nous avons déjà annoncée au bénéfice de M. Lacroix. Tous les habitués du Théâtre ont pu apprécier le talent souple et fin de cet habile comédien. Une diction nette et correcte, une excellente tenue, de la distinction dans les emplois nobles, du mordant et de la verve dans les rôles de genre, sont les qualités qui le distinguent. Il a su se faire applaudir dans les caractères les plus divers, et jeudi dernier encore il a obtenu beaucoup de succès dans la comédie *On demande un gouverneur*. Nous n'avons donc pas besoin de faire valoir ses titres à la bienveillance du public; nous souhaitons seulement que cette bienveillance se traduise par une salle pleine. Les bénéfices sont une partie du salaire des artistes, et ceux qui ont, comme M. Lacroix, contribué puissamment à amuser le public, ont le droit d'attendre de celui-ci un témoignage palpable de sa reconnaissance.

La pièce qu'on joue, *les Mousquetaires ou Vingt ans après*, a fait salle comble à la première représentation, et nous pensons qu'elle aura, ce soir, un succès égal. Elle est admirablement montée; les rôles sont bien distribués; la mise en scène et les costumes sont très convenables. Le décor du dernier tableau, la corvette l'*Eclair*, dessiné par M. Develle, et l'explosion, ont produit un fort bel effet. Tout se réunit pour attirer la foule à l'Opéra: le talent des artistes, la popularité de la pièce et la sympathie que mérite le bénéficiaire, qui remplit dans la pièce le rôle du roi Charles Ier.

On commencera à six heures et demie précises.

Nous sommes priés d'annoncer que les abonnés ont droit à leurs places comme d'habitude.

BAL—Un grand bal paré et masqué sera donné ce soir dans la [illegible] par les membres de l'Association de Bienfaisance Hébraïque, pour célébrer le 20e anniversaire de l'association.

Le discours de M. Rouher.

Nous extrayons du compte-rendu de la séance du 26 février, la partie la plus saillante du discours de M. Rouher.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances.—Je monte à cette tribune pour répondre exclusivement au discours de l'honorable M. Jules Favre, qui a clos la séance d'hier. Ce discours se résume dans ces trois propositions: Le décret du 24 novembre 1860 aurait été déterminé, non pas par un sentiment de progrès et de libéralisme, mais par une nécessité politique; il aurait été la conséquence de l'isolement périlleux du pouvoir et du sentiment de la trop lourde responsabilité qui pesait sur sa tête. Ce décret n'aurait d'ailleurs été qu'un retour au droit commun, que la restitution tardive d'un droit presque primordial.

Quant au décret du 19 janvier, loin d'être un progrès, un nouveau pas en avant, il ne serait qu'un mouvement rétrograde, il serait le résultat de l'impossibilité pour le pouvoir d'affronter les orages de la discussion publique de l'Adresse. D'ailleurs la discussion de l'Adresse et le droit d'interpellation auraient dû coexister. Enfin ce système qui touche par décrets aux attributions du corps législatif, frapperait d'une instabilité humiliante les prérogatives de cette assemblée.

Je me propose de démontrer que le décret du 24 novembre 1860 a été un progrès libre et spontané; que les réformes du 19 janvier 1867 ont été qu'une marche plus assurée dans une voie parcourue; et enfin que cette instabilité prétendue des attributions du corps législatif n'est qu'une apparence et non une réalité. (Marques d'approbation.)

D'abord quelle était, avant novembre 1860, la situation constitutionnelle du corps législatif? Qui avait déterminé ses pouvoirs? Qui en avait fixé l'étendue et les limites? Est-ce le prince-président? Est-ce le sénat? Non, c'est la souveraineté nationale, c'est le plébiscite de 1851 qui, en répartissant les attributions entre les pouvoirs, [illegible] que le corps législatif discutait et votait les lois. Ces principes ont-ils été traduits fidèlement dans la constitution de janvier 1852?

Il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître que le prince-président a loyalement exécuté les prescriptions de la volonté nationale. (Très bien! très bien!) La souveraineté nationale était d'ailleurs bientôt consultée de nouveau, elle avait ainsi une occasion naturelle de se prononcer à cet égard. Qu'a-t-elle fait? Par des suffrages plus nombreux encore, le peuple a constitué l'empire. (Vive approbation.)

S'il en est ainsi, que signifie ce langage que nous avons entendu hier? Qu'est-ce que ces droits primordiaux, ces droits à rendre, ces droits restitués? Quel est donc le propriétaire lésé?

M. Glais Bizoin.—Nous!

M. Pelletan.—Le peuple de 1789. (Bruit.)

S. Exc. M. Rouher—Mais c'est le peuple qui a fondé l'empire de 1852, c'est lui qui a déterminé les attributions des pouvoirs. Avez vous donc des droits supérieurs et antérieurs à ceux du peuple? (Applaudissements.)

Quel serait donc le détenteur illégitime? Ne voyez-vous pas que s'il y en avait un, ce ne pourrait être que la souveraineté du peuple, qui a ainsi créé les pouvoirs, qui les a ainsi voulus? (Nouvelle approbation.)

Le langage qu'on vous a tenu a été emprunté à d'autres temps. Qu'en face d'une charte descendue d'en haut, improvisée en quelques heures sous l'empire de nécessités d'ordre public, on ait pu dire: Le peuple n'a pas ratifié le contrat; cela se comprenait. Mais lorsque le peuple tout entier a voté solennellement à deux reprises, alors qu'il a défini les attributions des pouvoirs, venir dire qu'il y a des droits dont on demande la restitution, c'est protester, non contre le prince, mais contre le peuple. (Très bien! très bien!)

Si ces principes sont vrais, qu'est-ce donc que le décret du 24 novembre 1860? Ai-je à déterminer le pas considérable qu'il a fait faire aux libertés publiques? N'est-ce pas lui qui a organisé la publicité et le large de vos débats, consacré votre intervention plus énergique dans le contrôle de la conduite du gouvernement?

Chercher à ce décret, résultat libre et spontané des méditations du souverain, je ne sais quelle explication tirée du poids trop lourd de sa responsabilité, du péril de son isolement, alors que nous étions au lendemain de Solferino, lorsque l'influence française était au plus haut degré dans le monde, quand une majorité compacte dans le corps législatif applaudissait aux actes du gouvernement, n'est-ce pas donner un motif puéril à des résolutions grandioses et désintéressées? (Nouvelles marques d'approbation.)

J'aborde maintenant les réformes du 19 janvier 1867. Ces réformes, a dit M. Jules Favre, sont un pas rétrograde par rapport au décret du 24 novembre. Elles rétablissent un décret plein d'illégalité constitutionnelle et qui ne pouvait pas supprimer celui du 24 novembre, celui du 24 novembre étant un retour au droit commun.

Comment! l'Adresse était un droit primordial, antérieur et supérieur! Mais alors pourquoi, de 1852 à 1860, ne l'avez vous pas revendiqué, vous qui soutenez avec une persévérance digne d'admiration les droits de la démocratie, dont vous vous disiez les seuls organes? (Très bien! très bien!)

Non, l'Adresse n'était pas un retour au droit commun, et le décret qui l'établissait tirait sa légalité du droit constitutionnel qui appartenait au souverain de modifier par décret le décret organique de 1852.

Quoi! le décret de 1867 est un acte arraché au sentiment de fautes commises, fautes qui faisaient redouter par le gouvernement la discussion de l'Adresse! (Plusieurs voix: Oui! oui!) Quoi! c'est au moment où nous relevions la tribune, où nous faisons disparaître ce qu'il y avait de discrétionnaire dans le décret de 1852, où nous allons organiser le droit de réunion en permettant dans la lutte électorale la lumière et peut-être une agitation (mouvement), c'est à ce moment où la presse peut discuter les actes du gouvernement plus librement que jamais, lorsque nous acceptons vos interpellations d'autant plus larges, lorsque nous annonçons hautement que nous sommes prêts à en accepter d'autres sur notre politique étrangère; c'est à ce moment que nous reculerions pâles et effrayés devant la discussion! Mais, si nous avions peur, est-ce que nous n'aurions pas maintenu le décret de 1852? Nous n'avons peur de la discussion publique, quand nous l'engageons partout!

Etrange accusation, en vérité, et sur laquelle il est, je crois, inutile d'insister davantage! (Vive approbation.)

Elle s'explique par les préventions injustes, aveugles, qui d'un côté de cette Assemblée ont toujours accueilli les actes du gouvernement. Non, vous n'avez jamais compris ni le gouvernement contre lequel vous luttez, ni le prince qui nous gouverne.

Après que des irritations qui vous faisaient croire que le despotisme s'installait en France, vous avez toujours vu le gouvernement sous l'obsession de ces préventions, de ces irritations des premiers jours.

Vous avez cru que ce souverain, qui n'avait pas passé cependant la majeure partie de sa vie sur les marches du trône d'un despote, qui avait été l'élu du malheur et de l'exil, avant d'être l'élu de la nation, vous avez cru qu'il restait cramponné à ses droits comme un despote qui ne veut pas marcher en avant: eh bien! vous l'avez complètement méconnu (Très bien! très bien!) Ce souverain, voici quelle a été sa conduite: il a écouté d'une oreille attentive toutes les opinions, il s'est recueilli, il a médité, il a interrogé le progrès du temps, les nécessités de l'époque, puis il s'est dit: Faisons un pas en avant! Il s'est constitué le juge impartial des hautes discussions qui ont lieu dans cette enceinte, et, à un moment donné, il a fait connaître sa pensée, ne démentant pas le passé, mais pressentant l'avenir et assurant le présent. (Nouvelle et vive approbation.)

Il s'est dit: Il y a dans cette société des règlements, des prohibitions qui paralysent son essor, qui la convertissent en une société d'administrés et d'administrateurs; il faut y faire pénétrer le principe de vie, la concurrence, ce qui, dans un ordre d'idées plus élevées, s'appelle émulation, courage, patriotisme. Alors il a marché, et le triomphe a suivi son audace. (Très bien! très bien!)

J'ai été l'instrument dévoué de cette réforme économique, et peut-être le moment est-il venu de commettre une indiscrétion. (Mouvement général d'attention.) Croyez-vous que quand le souverain méditait sur cette réforme, il fut uniquement préoccupé de la question des fers, de laines et des cotons?.... Non; il était préoccupé d'une question plus haute. J'ai été son confident. Il disait à son ministre dévoué: "Cette concentration à l'intérieur de toutes les forces vives, de toutes les ardeurs de la nation; ce défaut d'expansion au dehors est la cause principale de nos dissentions, de nos révolutions." (C'est vrai! —Très bien! très bien!)

"Voyez l'Angleterre, elle aussi a ses passions, ses ardeurs; mais elle a des horizons lointains ouverts aux activités fiévreuses, et la richesse en revient avec la maturité de la réflexion. (Applaudissements.) Abaissons les barrières. D'ailleurs, toutes les libertés sont sœurs; la liberté commerciale enfantera les autres à leur heure. Je n'ai pas reçu seulement la mission de fonder dans ce pays l'ordre et l'autorité; ma mission, plus ou moins prochaine, est aussi de fonder la liberté et le pouvoir dans un accord fécond. Je dois rétablir l'ordre d'abord dans cette nation dévorée d'anarchie, ensuite les libertés publiques qui sont l'honneur d'un grand pays et d'une haute civilisation." (Applaudissements prolongés.)

Oui, vous l'avez constamment méconnu, hier peut-être plus encore que jamais, la généreuse ambition de l'auteur d'un si grand dessein, en disant que ce que nous avons fait le 19 janvier c'était un pas en arrière, une altération des progrès antérieurs. Interrogez donc la nation; elle vous dira qu'elle y a vu, elle, le progrès le plus éclatant qui ait été accompli depuis 1852. C'est la pusillanimité et la peur, dites-vous, qui ont porté le gouvernement à ces réformes! Ah! vous connaissez bien mal cette nature calme et sereine que les emportements de vos passions ne parviennent même pas à émouvoir. (Vive approbation.)

ITALIE.

Les journaux italiens nous font connaître aujourd'hui le véritable but du voyage de Garibaldi dans l'intérieur de l'Italie. On avait prétendu qu'il ne se rendait à Venise que pour passer ensuite en Grèce et y exciter le mouvement insurrectionnel. Cette supposition est jusqu'à présent inexacte. L'intention de Garibaldi était de se mêler d'une manière très active aux élections qui se préparent. Il y intervient, en effet, par un manifeste que nous reproduisons d'après l'*Italie*:

Citoyens, au scrutin!

Il faut affirmer en Italie la liberté menacée et mise en péril par le cléricalisme et ses complices. Les efforts de tous les hommes libres doivent être dirigés vers ce but suprême. Les partisans de projets liberticides, les satellites des dynasties déchues, toutes solidaires de l'empire et de la papauté, ne doivent pas entrer dans la nouvelle chambre. Les élections générales peuvent perdre ou sauver la nation, faire de notre pays un foyer de réaction ou de progrès. Les cléricaux sont sujets et soldats d'une puissance étrangère—autorité mixte et universelle—spirituelle et politique, qui commande et ne se laisse pas discuter, qui sème la discorde et qui corrompt. A ces ennemis obstinés de notre patrie et de la civilisation il faut enlever les moyens de nuire. Le patrimoine ecclésiastique doit être consacré au progrès intellectuel, moral et matériel du peuple, et à venir en aide à la fortune publique. De même que notre lutte avec les cléricaux tient aujourd'hui suspendu le monde civilisé, ainsi notre victoire sur eux sera la revendication de la liberté de conscience et le triomphe de la raison sur les préjugés.

Citoyens, au scrutin donc! tous au scrutin! Vos suffrages diront au monde de quel gouvernement nous sommes dignes et si nous méritons d'être une grande et libre nation.

G. GARIBALDI.

FAITS DIVERS.

—Un journal de Saint-Pétersbourg, le *Wiest*, donne sur le procès des Polonais révoltés en Sibérie et sur la fin tragique des chefs de la révolte, de nouveaux détails empruntés, dit-il, aux impressions locales.

Pendant le cours du procès, les Polonais avouaient à l'unanimité qu'ils avaient eu le dessein de se sauver à l'étranger. Ce mot *étranger* en Sibérie, c'est le désert de Mongolie, et ses féroces habitants. Pendant toute la durée du procès des malheureux Polonais, on faisait courir le bruit que les Polonais, dont le nombre dans la Sibérie orientale s'élève à 6,000, mais à 2,000 juifs, devaient mettre le feu à Irkoutsk. Des patrouilles de cosaques parcouraient la ville la nuit. Les trois derniers jours du procès, on a placé des sentinelles à chaque coin de rue; tous les passants, et surtout les hommes à moustaches, étaient arrêtés et soigneusement fouillés.

Dans la nuit du 26 au 27 novembre, la veille du supplice, les pompiers avec leurs appareils et leurs chevaux attelés, se tenaient prêts à agir. Le 27 au matin, il a été interdit à tous les Polonais qui demeurent à Irkoutsk, de sortir de leurs maisons avant midi. Jamais depuis le commencement de ce siècle, on n'a vu une pareille consternation. Quatre personnes savoir: Szaramowicz, Celinski, Reiner et Kakowski ont été fusillés.

Sur le grand chemin de Jakoutsk, on avait placé quatre poteaux et derrière ces poteaux étaient creusées quatre tombes. Vers 9 heures du matin les criminels, accompagnés par une grande foule de peuple, ont été amenés au lieu du supplice par un très fort détachement de soldats. Pendant la lecture de l'arrêt, Szaramowicz et Celinski écoutaient en souriant, mais les deux autres étaient si affaiblis qu'on a dû les soutenir. Quelques instants après, le sanglant sacrifice était accompli. La Pologne comptait quatre martyrs de plus.

— Un vieux monsieur, le comte de X..., fort connu dans le monde parisien par son esprit et sa fortune, a un petit travers et une grande [illegible] le fait ressembler à un sapeur; sa passion, c'est d'aimer outre mesure la bonne chère. Ajoutons, comme circonstance atténuante de la passion, qu'il a le meilleur et le plus solide estomac du monde.

Comme il s'est aperçu que souvent sa longue barbe participait aux mets qu'il déguste avec tant de plaisir, il a trouvé un moyen ingénieux de se faire prévenir, sans qu'aucun convive puisse se douter, qu'il doit essuyer son menton.

Son domestique est chargé, chaque fois qu'un malheur de ce genre lui arrive, de lui dire:

—Monsieur, Joseph est arrivé.

Il se trouvait, il y a quelques jours, chez un de ses amis, bien attablé à un magnifique dîner, dont il prenait joyeusement sa part. Son domestique s'approche et lui dit tout bas:

—Monsieur, Joseph est arrivé.

C'est bien, répondit il.

Et il se hâta d'essuyer sa barbe. Deux minutes ne s'étaient pas écoulées que le fidèle serviteur s'approcha de nouveau et prononça pour la seconde fois le:—Joseph est arrivé.

Le comte de X.... commence à s'impatienter. Une troisième fois le domestique répète la phrase sacramentelle.

—Ah! ma foi, s'écrie tout haut M. de X...., rouge de colère, que Joseph attende!

Chacun ayant demandé l'explication de cette phrase, le comte se prit à rire, et la donna tout naïvement à ses convives.

— De récentes expériences ont démontré qu'un signal électrique transmis par les câbles transatlantiques ne met que 31 centièmes de seconde pour aller d'Europe en Amérique. Ceci équivaut à une vitesse de 9,000 kilomètres à la seconde, c'est-à-dire beaucoup moins rapide que la transmission électrique par les fils terrestres, qui s'opère à raison de 20,000 kilomètres à la seconde.

— A Pola, des essais faits par l'artillerie avec de la nitro-glycérine, ont donné lieu à un terrible accident. Une grenade a éclaté au moment où deux matelots la chargeaient dans une pièce. Les deux malheureux ont été mis complètement en lambeaux. Deux officiers ont été horriblement mutilés; deux autres sont devenus sourds.

— Il y a quelques jours on a vendu, par ordre du ministère de la guerre de Prusse, 10,000 uniformes autrichiens pris à la bataille de Koeniggratz.

Les individus qui les achetèrent s'étaient mis dans l'idée que les Autrichiens seraient trop heureux de racheter, à quelque prix que ce soit, ces témoignages désagréables de leur défaite; mais on juge de leur stupéfaction en apprenant que les autorités de Vienne en avaient décidé autrement. Leur offre fut poliment refusée, car c'est, à ce qu'il paraît, un point d'étiquette autrichien de ne pas se servir d'une pièce d'équipement militaire qui aurait passé par les mains de l'ennemi.

—On écrit de Stockholm, le 4 février:

A la dernière réunion de la société Idun, on servit au souper un mets curieux; de la viande de bœuf conservée depuis quarante ans. En 1827, Parry avait placé à School Point, au Spitzberg, un dépôt de viande. La viande était dans des boîtes en fer blanc qu'on avait cachées sous des pierres. Les ours blancs ont bouleversé les pierres, et détruit une partie des boîtes, mais quelques unes demeurèrent intactes et furent rapportées en Suède par l'expédition scientifique suédoise au Spitzberg. C'est une de ces boîtes que le professeur Thorell de Lund a donnée à la société Idun qui en a trouvé le contenu à son goût.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT—Par M. Kenner—Des résolutions concurrentes d'adresse aux habitants de la Louisiane, les invitant à se faire enregistrer comme électeurs sous les clauses de l'acte militaire et de l'acte supplémentaire, passés par le Congrès, afin de protéger leurs propres intérêts ainsi que les intérêts des personnes frappées d'incapacité électorale par ces bills, et aussi les intérêts des personnes de couleur, nouvellement admises à exercer le droit de suffrage.

Ces résolutions sont envoyées à l'impression et seront discutées aujourd'hui.

Par M. Bell—Une résolution jointe pour la nomination d'un comité chargé de se rendre auprès du général Sheridan et l'informer que la Législature est prête et disposée à coopérer avec lui pour assurer la mise à exécution des lois des Etats-Unis et pour établir la paix et l'harmonie dans l'Etat.

M. Gibson dit qu'il a eu une entrevue avec le général; que le général a dit qu'il ne voulait recevoir aucuns comités de corporations, mais qu'il recevrait cordialement les personnes qui se présenteraient en leur propre capacité.

D'après cette assertion, M. Bell retire sa résolution.

M. Kenner, du comité de finance, présente un rapport favorable sur un acte faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat en 1867, et le bill passe à la seconde lecture, avec l'allocation du Soldiers Home réduite de $20,000 à $10,000.

Pendant la discussion, M. Armstrong dit qu'il a visité cette institution et qu'il a trouvé 45 pensionnaires, dont 25 étaient capables de gagner leur vie, dont 5 n'étaient pas résidents de l'Etat et 5 ou 6 devraient être envoyés à quelque hôpital. Le sort du bill sera décidé aujourd'hui.

Un message du gouverneur, annonçant qu'il renvoie sans l'avoir signée la résolution concernant le projet de soumettre à la Cour Suprême l'acte de reconstruction militaire du Congrès est reçu. Le gouverneur dit, entre autres choses, qu'il croit que le peuple a compris quelle était sa véritable situation, et qu'à en juger par le ton de la presse en Louisiane et des autres Etats du Sud, et de l'opinion des hommes publics éminents, il est autorisé à penser que la masse du peuple n'a aucune intention de faire résistance à la loi, et qu'au contraire le peuple est disposé à s'organiser sous l'empire de cette loi.

Sur motion de M. Duvigneaud, le message du veto sera pris en considération demain.

Après une séance exécutive le Sénat s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Sur la proposition de M. Connell, le comité spécial est déchargé de toute considération ultérieure sur le mémoire de M. Fagot pour la mise en accusation du gouverneur. Accordé.

M. Bourges demande la mise en discussion du bill pour autoriser Charles T. Howard pour un bonus de $300,000 et pour un terme de dix années, à vendre des billets de loterie. Ce bonus serait consacré à des objets de charité.

La question est de savoir, dit M. Bourges, si le peuple veut adopter cette entreprise pour une *considération* de cette magnificence ou s'il veut continuer à patroniser la loterie de la Havane qui ne contribue en rien au revenu de l'Etat.

M. McConnell parle avec vivacité contre le bill.

M. Eustis lui répond par de très bons arguments et surtout par un argument *ad hominem* attendu qu'à la session dernière M. McConnell avait ainsi que lui voté pour la légalisation des loteries en général.

M. McConnell interrompt et dit qu'il expliquera pourquoi.

M. Murray soutient le bill et se livre à une très longue harangue, dont la substance est que si l'on permet les loteries, les foires, les bazars, les tombolas, au profit des églises et des diverses institutions, il ne voit pas pourquoi on ne les tolérerait pas pour des objets semblables bien que non déterminés. Ce qui est jeu d'un côté est jeu de l'autre; c'est le but qui excuse le fait.

Un amendement, présenté par M. Sambola, biffant le nom de M. Howard et laissant le privilège ouvert à tous les postulants, est adopté.

M. Bailey propose de vendre le privilège au plus offrant.

Pendant la discussion, la Chambre s'ajourne.

Séance du soir.—La Chambre reprend la discussion du bill de M. Bourges sur la loterie.

M. Jonas soutient que l'adoption de l'amendement de L. Sambola tend à perdre le bill et il fait la motion d'ajourner indéfiniment toute l'affaire. Sa motion prévaut, ce qui est difficile à expliquer avec une majorité évidemment favorable à la mesure, bien qu'elle fût opposée à la concession du privilège à M. Howard, concession qui eut créé un monopole véritable. La Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

ADRESSE MALHEUREUSE—Lundi soir, un jeune homme du nom de Jas. L. Wilson entra dans le bureau de MM. Hayes et Bean, rue de l'Union et demanda la permission d'écrire une lettre sur une table vacante. Pendant qu'il écrivait, un monsieur négociait avec M. Bean le change d'une somme de $500 en greenbacks. Wilson qu'on croyait fort occupé à écrire sa lettre, se lève et offre à M. Bean de lui donner un check en lui disant qu'il lui était indifférent d'avoir des billets de ville ou des greenbacks et qu'il lui proposait l'échange sans droit de commission ou d'escompte. Le jeune homme sort et revient après 3 heures, et quand les banques étaient fermées, avec un check pour lequel il reçoit $500 en billets de ville.

Le lendemain, le check, qui était tiré sur la banque des Mechanics and Traders, est refusé par le payeur. Grande est la surprise de MM. Hayes et Bean. Mais sans perdre de temps, ils se rendent à la station de police où ils font leur déclaration et donnent le signalement du jeune escroc. La police se met en chasse, le trouve et l'arrête. Wilson représente sainement qu'il restituera le check. La police n'entend pas de cette oreille là et le conduit en prison où il attendra que le recorder Abern dispose de lui.

Thomas Brown (c) a été jugé sur une accusation d'avoir assailli avec des armes dangereuses avec intention de meurtre, M. Condon, demeurant rue Dryades No 261. Brown était employé par Condon, qui, pour certains méfaits de vilenie, lui avait dit de vider les lieux. Brown avait lancé alors contre Condon un casse-tête qui heureusement ne l'atteignit pas mais dont fut ébranlée une barrière voisine. Brown a été trouvé coupable avec recommandation à la merci de la Cour.

Le propriétaire de la *Gazette Allemande*, M. J. Hassinger, et d'autres parties ont reçu ordre de produire demain devant la Cour des papiers pour servir dans l'affaire de W. Bohne, accusé d'avoir publié un pamphlet dans la susdite *Gazette*.

Le Grand Juri a lancé un bill contre Richard Richardson (c) accusé d'avoir commis un viol sur la personne de Mary Smith, (c).

TENTATIVE MANQUÉE. — Le caporal Logan, du 4me District, rapporte qu'on a essayé, hier matin, de voler deux balles de coton appartenant à la cargaison du navire Continent, amarré au wharf qui est à la tête de la rue St Philippe. Le coton a été retrouvé, mais les voleurs ont échappé, bien que le gardien du navire ait fait feu sur eux.

SOLDATS ARRÊTÉS. — Soixante-et-un soldats, trouvés dans les rues de la ville sans passes, ont été arrêtés hier par la police. Ils ont tous été conduits au quartier-général.

ARRESTATION. — William Sisley a été arrêté hier sur la Levée pour avoir en sa possession un sac de café qu'on suppose avoir été volé au steamer Nightingale.

VOL.—On est entré, mardi soir, dans la chambre que M. W. E. Talbot occupe à l'hôtel St-Louis et l'on y a volé une belle montre d'or. On ne sait par qui ce vol a été commis.

TRIBUNAL DES COMMISSAIRES DE POLICE.—Une accusation contre Geo Mc Cauley d'avoir volé une balle de coton sur le wharf, et une communication de l'officier chargé de la garde du navire Castille, attestant que l'accusé a pris le coton, bien qu'il en ait rendu bon compte, ont été renvoyées à la prochaine séance.

Les sentences contre plusieurs officiers ont été commuées sur pétitions, après quoi une résolution recommandant au secrétaire de ne plus soumettre de semblables pétitions au tribunal est adoptée.

L'officier de police John Holmes est traduit sur l'accusation d'avoir fait une arrestation illégale et d'avoir insulté un ex-officier de l'armée des Etats-Unis.

Il paraît que vers trois heures, dans la matinée du 6, après le mardi gras, l'ex-brigadier-général Kelly ramenait à son domicile un de ses jeunes amis, incapable de s'y rendre tout seul. A la requête du général, l'officier Dugger lui prêtait assistance. Mais survint un autre homme de police qui prétendit qu'il fallait mener le jeune homme au corps de garde. Le général éleva des objections. L'homme de police n'en tint pas compte. L'ex-militaire lui fit observer qu'il était général, mais comme il n'avait pas d'uniforme l'agent de police n'en crut rien et arrêta tout à la fois et le général et son jeune ami. Les témoins manquant, l'instruction de cette affaire importante a été renvoyée à la prochaine séance du tribunal.

Après quelques affaires de moindre gravité, les commissaires s'ajournent.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Pétition des Femmes de l'Ohio.

Elles réclament le droit de suffrage.

Réclamations contre l'Angleterre.

Le Million ajourné.

Perte du steamer Coquette.

Nouvelle Baisse sur le Coton.

Washington, 20 mars—SÉNAT—Une pétition des femmes de l'Ohio pour avoir le droit de suffrage est référée au comité judiciaire.

Un bill interdisant aux diplomates fédéraux de porter des uniformes, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le Congrès, est adopté.

Le comité des territoires fait un rapport favorable sur le bill pour l'admission du Colorado.

Le Sénat se livre à une discussion sur les affaires indiennes et s'ajourne.

CHAMBRE—Le comité des relations extérieures est chargé de faire un rapport sur les moyens de faire mettre en liberté le Rev. John McMahon, condamné à l'emprisonnement perpétuel dans le Canada, et aussi de faire un rapport sur les moyens de faire valoir les réclamations des citoyens des Etats-Unis contre la Grande Bretagne, réclamations présentées en 1858 et ajournées depuis.

Une résolution chargeant le comité des terres publiques de faire un rapport sur la question de disposer des terres accordées aux Etats du Sud en 1856 pour construire certains chemins de fer, est présentée et ajournée.

Une résolution chargeant le comité sur les règlements d'examiner la question de constituer un comité permanent sur le travail, est adoptée.

La Chambre se forme en comité général sur le bill du million pour secours au Sud, mais elle s'ajourne sans rien décider.

Une tentative est faite pour présenter un bill pour payer les agents du Trésor qui sont du Sud et qui pourraient prêter serment. Butler s'y oppose.

Baltimore, 20—Coton calme. Mid. Upl. 31 c.

New York, 20—Coton lourd et en baisse de 1/2 à 1 c.

Ventes 1000 balles. Midd. Upl. 31 1/2 c. Or, 134 3/8. Fonds calmes et en baisse. 5-20, 109 1/8.

Washington, 20—Le général Spinner reçoit des lettres du Sud qui demandent à quelle époque la petite circulation cessera d'avoir de la valeur. Il craint qu'on en impose au peuple et donne l'assurance que toutes les émissions de billets fractionnels seront rachetées.

Liverpool, 20 mars, au soir — Le coton était plus facile à la clôture. Mid. Upl. 13 3/8 à 13 1/2 d. Middling Orléans 13 3/4 d. Ventes, 8000 balles.

Cincinnati, 20. — Farine calme. Superfine, $9 75 à $10 25. Maïs irrégulier, 80 à 85 c. Mess porc moins ferme à $24 50. Bacon en bonne demande. Epaules 9 1/2 c. Côtes désossées 12 1/2. Jambons 12 3/4 c.

Mobile, 20 — Ventes de coton, aujourd'hui, 550 balles. Marché plat. Midd. Upl. 29. Reçu, 69 balles.

Selma, 20 — Les débris du steamer Coquette sont descendus par la rivière pendant toute la soirée. On suppose qu'il a sauté. Nous n'avons encore aucuns détails.

11 h. 45 P. M. Rien de l'Ouest.

(*Autres Dépêches.*)

Charleston, 19 mars — Coton calme. Ventes d'aujourd'hui, 300 balles. Mid. Upl. 30 c. Reçu aujourd'hui, 360 balles.

Liverpool, 19—Les steamers Belgian et Java sont arrivés. Les coups de vent qui se sont fait sentir pendant près d'une semaine ont été très désastreux pour la marine. On rapporte que beaucoup de naufrages ont eu lieu sur les côtes anglaises et irlandaises.

Paris, 19—Un débat a eu lieu au Corps Législatif sur les affaires étrangères. M. Thiers a attaqué la politique étrangère de l'empereur, par la raison qu'elle favorise une unité en Allemagne et en Italie, unité hostile aux intérêts de la France. Le ministre Rouher et le représentant Ollivier ont défendu la politique du gouvernement.

Liverpool, 19—La barque Alida, de Liverpool pour Boston, a été, dit-on, abandonnée en mer.

Londres, 19—Le débat sur le bill de la réforme est ajourné au 25.

Berlin, 19 au soir—On dit qu'un traité secret a été conclu entre la Prusse et la Bavière en août dernier, et que par une des clauses de ce traité la Prusse peut assumer la direction militaire de l'armée bavaroise.

Londres, 19—Les agents du gouvernement russe achètent, dit-on, des navires dans ce pays et sur le continent, pour en user comme transports.

Pesth, 19—Le couronnement de François-Joseph comme roi de Hongrie, pendant sa visite ici, est fortement conseillé par tout le monde.

Londres, 20 mars—Consolidés, 91. Bons américains, 74 1/2.

Liverpool, 20 mars, midi — Coton calme à 13 1/2 d.

Paris, 19—On dit d'une manière officielle que Napoléon favorise une émission de la dette du Pape parmi les puissances catholiques.

Washington, 20—Les journaux dont les noms suivent ont été choisis pour la publication des lois et des traités:

New Nation Richmond; Raleigh *Standard*, Henderson *Pioneer*; Savannah *Republican*; Augusta *Royal Standard*; Mobile *Nationalist*; Fort Smith *New Era*; Houston *Intelligencer*; on dit officiellement que les autres choix seront faits parmi les journaux de cette classe.

New York, 20—Neuf wagons de troupes fédérales sont partis hier par le chemin de fer de l'Hudson, en destination d'Oswego. On suppose que ces troupes y sont envoyées pour opérer contre le mouvement fénian, en cas de besoin.

Fonds très actifs, 5 20, 109 1/8. Sterling 109 5/8. Or 134 1/4. Coton un peu en baisse, à 30 pour le mid. upland.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 20 mars.

Nous n'avons aucun changement important à constater; le mouvement a été restreint presque partout. Il y a eu faible demande de sucre et de mélasse. Les produits de l'Ouest ne se sont pas bien écoulés; la farine a tendu à la hausse, la fermeté du maïs s'est maintenue et le porc a faibli. Les ventes de coton ne s'élevaient, à la clôture, qu'à 2,200 balles, à des prix plus faciles à cause des avis moins favorables de New York et de Liverpool.

Le numéraire a manqué d'activité; sa rareté l'a fait tenir à des cours qui ne sont pas proportionnés à ceux de New York. L'or a ouvert nominalement à 134 3/4 contre 134 1/2 hier soir; il s'est ensuite affermi et a clos à 134 3/4 à 135. Il ne s'en est pas vendu au Board de midi. Les transactions du dehors comprennent $10,000, $10,000, $15,000 et $20,000 à 134 3/4, $5,000 à 134 7/8, $6,000 au même taux, $9,000, $10,000 et $10,000 à 135, $30,000 au même taux et $30,000 à 135 1/8, option de l'acheteur, trente jours. Dans l'argent, il s'est fait une vente 1,300 piastres, en demi piastres américaines, à 129 1/4. On n'a pas annoncé de ventes de piastres mexicaines; celles-ci valaient 130 à 130 1/2 sur les comptoirs.

Le change étranger a été négligé, bien que le cours de l'or y aient amené plus de fermeté. Les offres étaient peu nombreuses et la demande limitée. La plupart des principaux courtiers se sont tenus à l'écart. On a vendu aux banques et aux banquiers: 4,000 livres, en traites connaissements, à 143 3/4, 7,000 livres à 144, 2,000 livres clear à 144 1/4, 5,000 livres clear et No 1 à 144 à 145, 4,000 livres No 1 à 144 3/4, 5,000 livres au même taux et 2,000 livres à 145 1/4.—Dans le change sur France, 50,000 francs, en change commercial No 1, à 3 92 1/2, 35,000 et 80,500 à 3 91 1/4, 160,000 au même taux et 150,000 de banquiers à 3 87 1/2.—Le sterling peut être coté nominalement à 143 1/2 à 144 les traites connaissements, 145 à 145 1/2 le No 1 à première classe et 146 à 146 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 92 1/2 à 3 91 1/4 le commercial No 1 et 3 87 1/2 le change de banques.

Une amélioration a eu lieu dans le change américain. Au commencement de la journée, les banques ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 de prime; vers la clôture, 3/8 était le taux dominant. La demande a été faible pour les remises. La quantité de change commercial était restreinte. Les transactions ont été peu considérables: elles embrassent $2000, check de banque, sur New York, à 3/16 de prime; $22,000 et $100,000 à 1/4; $30,000, $30,000, $30,000, $50,000 et $50,000 à 1/8, $20,000 au pair; $40,000 au même taux, et $8,000, à dix jours, à 7/16 d'escompte. Les cours du change commercial, à vue, étaient, à la clôture, de pair à 1/4 de prime.

Les actions ont été peu recherchées; il ne s'en est pas vendu au Board de midi; au dehors, une vente de 200 actions de la banque du Crescent City a eu lieu à $19 50.—MM. Forstall & Spear ont vendu, à l'encan, les Scrips suivants: $1350 de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans, pour 1860, à $76 3/4 cts; $930 ditto, pour 1861, vieux 1862, à 76 cts; $330 ditto, pour 1863, 1864 et 1865 à 60 cts et $1410 de Citoyens, pour 1858 et 1859 à 66 cts. Les actions annoncées par ces messieurs n'ont pas été vendues.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 92 à 94 1/2 et les émissions en faveur de chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 62 1/2 à 64; les bons de chemins de fer, première hypothèque, à 76 à 77; les bons de chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 62 1/2 à 63 cents.

Une vente de $1060 en billets de Trésor de l'Etat s'est faite à 92 1/2.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 et les billets du Trésor de l'Etat à 92 à 93 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 20 mars 1867.

COTON—La demande a été limitée, ce matin, à l'ouverture du marché, et, à cause de l'arrivée de dépêches de New York et de Liverpool—lesquelles portent qu'il s'est opéré une réaction défavorable sur ces deux marchés—le mouvement n'a cessé d'être calme et même inanimé durant toute la journée. Les offres étaient de nature à suffire aux demandes ordinaires, mais, la plupart des facteurs ayant refusé de faire les concessions demandées par les acheteurs, ceux ci se sont presque tous retirés, préférant attendre l'arrivée de nouvelles plus récentes. Dans cette circonstance les ventes ont été tout à fait bornées, n'ayant, à la clôture, pu former qu'un montant d'à peine 2200 balles, dix courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont accusé une faible baisse, mais le seul changement que nous ayons à faire dans nos cotes, c'est de supprimer nos chiffres les plus élevés et de coter: ordinary 27 1/2, good ordinary, 28 1/2, low middling 29 1/2 et middling 30 1/2 cts.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles	102,092
Reçu aujourd'hui	1889
" précédemment	647495
	649384
	751466
Expédié aujourd'hui	
" précédemment	533556
	533556
Stock en mains à bord de navires non expédié	217910

Il n'a pas été expédié de cotons aujourd'hui.

SUCRE ET MÉLASSE—Il ne nous est pas arrivé de renforts, depuis hier. Les stocks en mains de sucre et de mélasse de la Louisiane sont peu de chose, mais ces deux articles ne sont guère en demande et les ventes se sont bornées à 74 bts de sucre à 12⅜ cts la livre de bon commun et 13⅛ cts le good fair à seconde. Il n'y a pas eu de transactions dans la mélasse. Les fermentées s'est vendues hier à 60 à 67½ cts le gallon. Nous n'avons entendu parler d'aucun mouvement dans le sucre et la mélasse de Cuba. Les chargements de mélasse dont suit l'énumération, sont arrivés ici durant ces jours derniers: la goëlette Salvador, chargée de 201 boucauts, de 45 tierçons, le brick Lady Monck, portant 331 boucauts et 38 tierçons, la goël. Mischief 193 boucauts, 68 tierçons et 10 barils, la goël. Isabella, 175 boucauts, 34 tierçons et 9 barils, le brick Sir Robert Peel, 293 boucauts, 60 tierçons et 18 barils, la goëlette Neptune, 129 bts, 43 tierçons, 36 barils, la goëlette Union, 159 bts, 41 tierçons et 23 barils—ensemble 1341 boucauts 329 tierçons et 116 barils: une partie de ces renforts, nous a-t-on dit, est offerte en vente, l'autre est destinée à l'exportation pour l'Ouest et la balance sera gardée ici pour y être raffinée.

TABAC—Le stock en mains est en ce moment trop faible pour laisser une latitude convenable aux opérations, et les ventes de l'article ont été en conséquence fort bornées. Nous cotons: Léger—Inférior lugs, 3 à 4½, good lugs 4 à 5, inférior à common leaf, 5 à 7½, medium leaf 7 à 10.

Lourd—Fair leaf 10 à 13, fine leaf 12 1/2 à 15, choice leaf 15 à 20.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers dont les noms suivent sont arrivés depuis hier: Laurel Hill, de Louisville, Emma No 3 et Warsaw, de Cinnati, Olive Branch, de Evansville, City of Cairo et Clara Dolsen, de St Louis.

FRET—Les dispositions paraissent meilleures, quant au fret, et bien qu'il n'y ait que peu à faire en ce moment, les taux sont plus fermes. Ils sont de 5/8 cts par livre de coton, et de $5 par boucaut de tabac sur vapeur pour N. York, 1/4 par livre de coton sur vapeur pour Liverpool, 9/16 d sur voiliers pour le même port et 1 1/8 c sur voiliers pour le Havre.

FARINE—Continue à éprouver une bonne demande. Le stock est faible et le marché ferme, les prix ont une tendance à la hausse. Les ventes, aujourd'hui, ont embrassé 2300 barils qui ont changé de mains comme suit: commun $9 75; 100 de une marque $11, 400 de superfine, en quatre lots égaux, 250 de et 200 à $12, 100 à $12 25, 150 de double extra à $14 87 1/2, 200 d'extra de choix, en deux lots égaux, à $17, et des lots moindres de grades variés, écoulés aux prix ci dessus.

MAIS—Les approvisionnements de maïs sont faibles mais le marché est ferme. Ventes, aujourd'hui: 8690 sacs, dont 1800, 2090 et 2500 de mélangé, en lots à $1 25, 100 de jaune mélangé à $1 27½, 140 de blanc mélangé à $1 30, 1000 de blanc à de blanc mélangé à $1 32 1/2 et 250 de blanc à $1 35 le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est rond et la demande modérée. Vente, aujourd'hui, de 700 sacs, en lots, à 76 à 77 cts le boiss.

SON—Stock faible et bonne demande avec offre de prix qui n'ont subi aucun changement 500 sacs de l'article se sont vendus, en lots, à $1 90 à $2 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est faible et l'article est en bonne demande. Le beau foin de l'Ouest se vend rondement au commerce à $44 le tonneau. Le prime commanderait $45 le tonneau.

PORC—Nous avons à signaler un marché calme. La demande paraît avoir cédé et le mess est en ce moment offert, à $24 le baril, sans cependant trouver d'écoulement. Le détail se fait à $25.

SAINDOUX—Le marché est stable et ferme, à 12¾ cts la livre de prime en tierçons, et en barillet 14 cts. Dans le détail, une hausse de ¼ à 1/2 et a été obtenue.

BACON—Il ne s'en fait que des affaires en détail à 10 1/2 cts la livre d'épaules, 13 cts pour les côtes rondes, 14 cts pour les côtes désossées, 15 à 15 1/2 cts pour les jambons simples, curés au sucre, et les jambons couverts 16 à 17 cts.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Nous avons appris que 460 balles de l'article avaient été prises, hier, par spéculation, à 25 cts la yarde.

CORDE D'EMBALLAGE—Nous avons entendu parler de la vente d'un lot de 50 rouleaux qui aurait changé de mains à 10 1/2 cts la livre.—L'article se vend en détail à 11 à 12 c la livre.

DIVERS—Les pommes se vendent au débarcadère $7 à $8 le baril, les pommes de terre $4 25 à $4 50, les oignons $5 50 à $6, les œufs $18 à $21 le baril, les poules $12 la douzaine, les oies $12 à $14, les dindes $34 à $38.

CHANDELLES DE STAR—Approvisionnements forts, et commerce par placements, très actif à 16 1/2 cts la livre de Star de 12 onces, 17 à 17 1/2 les 13, 19 à 19½ les 14 et 22 cts pour poids plein.

BEURRE—Continue à abonder et à être calme. Le beurre du Nord se vend de 25 à 45 cts, celui de l'Ouest 15 à 30 cts la livre.

FROMAGE—Abondant et calme à 17 à 18 cts pour le beurre de l'Ouest et 15 à 20 cts pour celui du Nord.

VIANDE VERTE—Il n'y en a pas en premières mains; les dernières ventes de l'article ont eu lieu à 8 1/2 cts la livre d'épaules et 9 1/2 cts pour les plats côtés et les jambons.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible et l'article éprouve une bonne demande. Il n'y a pas, sur le marché, beaucoup de riz de l'Inde ni de la Caroline. L'article venant de la Caroline se vend à 11 à 11 1/2 cts celui de l'Inde 8 à 9 cts, celui de la Louisiane 9 1/2 à 10½ cts.

CAFÉ—Le stock de café est faible, mais la demande de l'article est limitée et accompagnée d'offres de 25— à 27— cents la livre, en monnaie courante pour le prime Rio et 18⅛ à 19½ cents en or.

FARINE DE MAIS—La brute se vend à $4 — à —et la farine séchée au four $4 50 à $5 le baril.

BŒUF—L'approvisionnement de cet article est fort et la demande bonne à $13 à $14 le baril pour les lots ronds de mess, et en détail de $15 à $16.

PEAUX—Les peaux sèches sont en bonne demande à 15 à 18 1/2 cts, les vertes sont calmes à 9 1/2 à 10 cts.

PROVISIONS NAVALES—L'esprit de térébenthine est rare et commande 85 à 90 cents le gallon. La résine est calme à $6 50 le baril de No 1, $5 pour le No 2 et $4 pour le No 3.

LAINE—Les envois de laine qui nous parviennent sont en majeure partie destinés à l'exportation directe. La demande est bonne et nous cotons: 12 à 15 cts la livre de laine pleine de glouterons (bappe-coquins), 15 à 20 cts pour celle de la Louisiane, native, 35 à 40 cts pour la lavée et 23 à 28 cts pour celle du Texas, selon la qualité.

HUILE DE CHARBON—L'article se vend à 55 à 60 cts le baril et en canne 70 à 75 cts.

HUILE DE GRAISSE—Un lot de 12 barils de l'article, de choix, s'est vendu à raison de $1 30 le gallon.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—Cet article se vend de 10 à 11 cts la livre.

SEL—En ce moment, le stock de sel nouveau est très faible, l'approvisionnement de vieux est rond. Nous cotons le vieux, par cargaisons à $1 80 à $1 85, le nouveau $1 74 à $1 77½. Le nouveau se vend par placement à $1 90 à $1 95 pour le fin en entrepôt, et en magasin $2 à $2 05. Le gros en entrepôt $1 80 et en magasin $1 90 à $1 95.

WHISKY DE L'OUEST—Il ne se fait dans cet article que des affaires en détail à $2 25 à $2 40 le gallon selon la qualité et la preuve.

SACS EN FIBRES—Calme à 25 cts la pièce.

BRIQUES A FEU—Les briques anglaises se vendent, en lots, sur la levée à $45 le millier, et celles qui sont livrées en magasin $65. Les briques de l'Ouest sont tenues en magasin à $55.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 21 mars 1867.

Arrivé hier, 377 bœufs du Texas, 38 bœufs de l'Ouest, 64 cochons et 49 moutons.

Vendu 209 bœufs du Texas, 20 bœufs de l'Ouest, 47 veaux et veaux d'un an, 29 cochons, 40 moutons et 5 vaches à lait.

A vendre—306 bœufs du Texas, 31 bœufs de l'Ouest, 61 veaux et veaux d'un an, 179 cochons, 632 moutons et 62 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	— — à — 12
do do 2me qualité, do	— 11 à — 10
Bœufs du Texas, de choix, par tête	55 — à 60 00
do do 2me qualité, par tête	40 — à 50 —
do do 3me qualité, par tête	15 — à 30 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 9 à — 10
do du pays do	— 10 à — 11
Moutons du Texas, en lots, par tête	3 00 à 5 0
do du pays, par tête	— — à — —
do de l'Ouest, choix par tête	6 — à 8 —
Vaches à lait, de choix, par tête	— — à 100 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 60 00
Veaux, par tête	8 — à 15 00
Veaux d'un an, par tête	10 — à 18 00

Décédée, hier soir, à 10 heures, à l'âge de 30 ans, AUGUSTINE ANTOINE, veuve de feu Joseph Antoine, native du canton de Gers, France. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue de la Paix, No 19, entre Chartres et Royale, Troisième District.

De la part de la famille.

Décédé, le 20 mars, à 10 heures 10 minutes P. M., THOMAS HUNT, âgé de 56 ans et 10 mois, Président de l'Université de la Louisiane et professeur de physiologie, de pathologie et d'anatomie pathologique spéciale au département médical de l'Université.

Ses funérailles auront lieu cette après midi et le convoi partira à quatre heures et demie de l'Eglise du Christ.

Ses amis, ceux de sa famille et de son fils Carleton Hunt et de ses frères, F. G Hunt, Randall Hunt, et de William H Hunt, les administrateurs de l'Université, les membres des Facultés et les étudiants en droit et en médecine et les membres des professions savantes et libérales, sont invités à assister à ses funérailles, sans autre avis.

Société de Bienfaisance Française.

Décédé, hier matin, à 9 heures, à l'Asile, rue Ste-Anne, GEORGE ALEXANDRE, âgé de [illegible] ans, né à Fribourg (Département de la Meurthe). Les amis et les membres de la société sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin [illegible] heures. Son corps est exposé à l'Asile.

Par ordre du Président.

O. BOUÉ, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 21 mars 1867. 21 mars

SPES MEA IN DEO EST.

Val. de la Nlle-Orléans.

La réunion du Grand Consistoire des S. . PP. . [illegible] aura lieu au local de la Grande Loge, rue St-Charles, le 21 mars 1867 E. V., à 7 heures du soir. [illegible]

Par ordre de J. MANNING TODD, Comm. en chef.

EMMET D CRAIG, 33eme Grand Registrar. 20 mars—2t

BÉNÉDICTINE!

25 CAISSES BÉNÉDICTINE, de L'ABBAYE de FÉCAMP, d'importation récente, à vendre par OSCAR BERCIER & CO, N. 60, rue des Magasins. 2 mars—15f

100 barils JAMBONS [illegible]
[illegible] barils GRAISSE [illegible]
[illegible] PLATS CÔTÉS [illegible]
[illegible] CHANDELLES [illegible]
[illegible] AMIDON [illegible]
[illegible] WHISKEY [illegible]
LANGUES en saumure, PIEDS de cochon, CORDE et FICELLE à emballer, &c.
A vendre par
OSCAR BERCIER & CO., Rue des Magasins, No 60.
21 mars—6f

Farine---Farine---Farine!

200 barils St-Louis Mills XXXX [illegible]
[illegible] barils Mascoutah Star XXXX [illegible]
[illegible] barils Sappington's Best XXX [illegible]
[illegible] barils Jacksonville Excelsior XXXX [illegible]
[illegible] barils farine Northern Belle XXX
[illegible] barils Queen Wood XX [illegible]
[illegible] barils Peoria Mills [illegible]
En débarquement et à vendre par
C. F. BUDDECKE, Rue de la Commune No 9.
21 mars—3

A VENDRE.

Le steamer SOUTH [illegible]
LEE CRANDALL & CO., Rue Gravier No 198.
21 mars—3f

DEMANDE DE DOMESTIQUE.

On demande une bonne [illegible]

Avis Spécial.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.

[illegible]

ALEX. WALKER, Secrétaire.

Dissolution de Société.

La société existant entre les soussignés [illegible] Arthur & Désiré [illegible]

ARTHUR CROMIERES.
DÉSIRÉ LHOSTE.

Nouvelle Orléans, 19 mars 1867.

FUSILS. FUSILS. FUSILS.

Français et Anglais seulement.

[illegible]

TAYLOR & CHURCHILL,
Marchands de Quincaillerie, Fusils et Chasse.
RUE DES MAGASINS N. 41,
En face du St James Hotel.
Enseigne du Fusil [illegible]
Magasin établi en 1832.
20 mars—1m

A vendre! A vendre!

HUIT ACTIONS de la Compagnie des Paquebots du Bayou Sara—[illegible]
DONOHUE & WINBURN, Agents, rue Tchoupitoulas, No 2.

Avis.

Le [illegible] du courant, une réunion spéciale des Directeurs du Marine Dry Dock and Ship Yard Company d'Alger [illegible]

Par ordre des Directeurs:
T. TOCA, Secrétaire.

FILTRE PELICAN de COTTON

Le filtre le plus parfait qu'on ait jamais inventé pour clarifier l'eau du Mississipi.

Chaque filtre qui se vend est un nouveau témoignage en faveur de l'invention.

Il fournit constamment de l'eau fraîche.

L'eau est pompée aussi vite qu'elle y tombe, sans aucune autre substance délétère.

Le filtre est simple, durable et économique.

Il remplace les caves. [illegible]

MM. LEVI & NAVRA vendent des filtres Pelican parfaits et de toutes les grosseurs, à leur fabrique rue Poydras, No 171, et à leur nouveau magasin, rue du Canal, No 174.

Venez les voir et en juger par vous-mêmes.

19 mars—P. P.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle Orléans, 13 mars 1867.

[illegible]

JNO. A. FRERET, Caissier.

Grands vins Château Pape Clément,

En barriques, demi-barriques et en caisses.

A vendre par Vve MAIGNAN & F. LABORDE. SEULS AGENTS. 22 et 26, rue Bienville.

STAR CANDLES

DE

Schœffer,

A l'agence de sa fabrique,

J. AVET,

66, VIEILLE-LEVÉE,

A côté des Blue Stores.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Les membres de cette Société sont prévenus que le comité nommé pour la révision de la constitution s'assemblera tous les JEUDIS à SEPT heures du soir à l'Asile [illegible]

Le Président,
JH. GIROD.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

L. BERNARD, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, No 103 rue du Canal.

[illegible]

P. FOURCHY, Secrétaire.

Chemin de fer de l'Annonciation et de la rue Chippewa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CRESCENT CITY.

Bureau, rue du Canal, No 60.

[illegible]

Banque des Marchands.

[illegible]

THOS. ALLEN CLARKE, Président.

AVIS IMPORTANTISSIME!!!

[illegible]

Avertissement! Avertissement!

WHISKY DEXTER.

Ayant appris d'une bonne source que des individus du TEXAS, de la LOUISIANE, de l'ALABAMA et d'autres Etats font [illegible] de CONTREFAIRE la

CÉLÈBRE MARQUE DE

WHISKY DEXTER,

nous prévenons [illegible] AGENTS SPÉCIAUX [illegible] PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS. [illegible] HUILES ESSENTIELLES [illegible] POISON [illegible] VÉRITABLE [illegible] POURSUIVRE [illegible] CONTREFACTEURS [illegible] DOUBLE POURSUITE.

Edmund Dexter & Sons.

A VENDRE

[illegible]

A vendre.

[illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

[illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] CANAL [illegible]

Au Nouveau Magnolia,

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

PARISIAN HAT STORE,

54 ... rue de Chartres ... 54

E. G. AUDIBERT

[illegible]

JAMES D. AUGUSTIN,

Avocat, Conseiller et Notaire public

39 .. PASSAGE DE LA BOURSE ... 39

ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

Avis.

P. BOURON, Successeur de A. Soubie, 138, rue de Chartres.

[illegible]

200 FUSILS

[illegible]

P. BOURON [illegible]

BRUNSWICK FRERES & Cie,

48......Rue St-Louis, Nlle-Orléans......48

FABRICANTS DE BILLARDS

ET

D'ARTICLES DE BILLARDS.

NOTRE stock [illegible]

Aux dames.

ACHETEZ vos [illegible] en cheveux chez E. ROLLAND, rue de Chartres, 12.

Fusils. Fusils. Fusils.

300 Fusils anglais à bas prix.
300 Fusils anglais de qualité ordinaire, &c.

[illegible]

TAYLOR & CHURCHILL,
Rue des Magasins, No 41, en face du St James Hôtel.

AVIS.

LES personnes ayant des fusils ou armes quelconques en réparation [illegible]

P. BOURON,
Successeur de A. Soubie,
138 rue de Chartres.

E. M. DAVIS,

Courtier,

30......Rue Carondelet......30.

ACTIONS......BILLETS

Traites......Propriétés foncières.

Avis.

UN grand nombre de personnes [illegible]

D. BORNIO.

A VENDRE.

QUELQUES BILLARDS DE PHELAN, de seconde main, [illegible]

C. LACOUME.

MALACHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de [illegible]
Rue du Canal No 27 et rue Crossman No 17.
[illegible]

MALAKOFF BITTERS

DE

N. KIEFFER,

Patenté le 18 Septembre 1866.

Composé de vingt-huit ingrédients végétaux admirablement [illegible] le MALAKOFF BITTERS [illegible]

N. KIEFFER, Inventeur.

Agence générale à la Nouvelle Orléans,
CHURCH & DRUILHET,
133 rue Gravier.

J. RIVIERE & CO.,

70 & 72 RUE DE LA COMMUNE.

Agents de MM. BRANDENBURG FRERES—BORDEAUX, et [illegible] HARMONY, CADIZ.

OFFRENT [illegible]

Vin en bouteilles, Brandenburg Frères.
[illegible]
Vins Blancs en Bouteilles.
[illegible]
Vin Rouge en Barriques.
[illegible]
Sherries, Harmony.
[illegible]
Sherries.
[illegible]
Champagne.
[illegible]
Vins de Porto.
[illegible]
Catawba.
[illegible]
Eaux-de-vie.
[illegible]
Genièvre de Hollande.
[illegible]
Rhums.
[illegible]
Guignolet.
Amer de Boker.
Bouchons.
Whiskey.
[illegible]
Bay Rum.

Derniers Genres de Paris.

MODES MODES MODES.

Mme SOPHIE MALARME

Rue du Canal, No 220.

[illegible]

SAUCIER & MICHINARD,

AVOCATS.

[illegible]

JUGE A. SAUCIER F. MICHINARD.

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

[illegible]

CAPITAL [illegible] $5,000,000.

63 ...... Carondelet ...... 63.

Les meilleures Sangsues suédoises.

1000 [illegible]

ALF. H. PIERSON.

AU PUBLIC.

Au Commerce de la ville et de la campagne.

RECEVANT [illegible] PIANOS, qui ont remporté les prix [illegible]

MONTGOMERY BROS & Co,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Bureau, rue du Camp, No 87.

Le Dr GEUTEBRUCK

[illegible]

Rue Bourbon No 18, près Canal.

AVIS.

[illegible] pompes funèbres et propriétaires d'écuries [illegible]

BUREAU PRINCIPAL—Rue Bourbon, No 88, près St Louis.
DÉPÔT DE POMPES FUNÈBRES—Rue des Marais, No 39, entre les rues Douane et Bienville.
ECURIES—Rue Toulouse, No 123.

G. & ST. F. CASANAVE.

Nlle Orléans, 20 février 1867.

Concert Sacré.

LE DIMANCHE 24 [illegible]

LE CURÉ.

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE,
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES,
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c.

[illegible]

THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 9,
à côté du Masonic Hall.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris [illegible]

F. GAUDOZ, pharmacien,
encoignure Orléans et Bourbon.

Vin rouge et blanc, cognac, &c.

En débarquement du navire Roslyn, de Bordeaux—
[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.
Nos 16 et 18 rue St Louis.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET......NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY......de Moet & Chandon, première qualité.
FLEUR DE SILLERY do
VERZENAY do
GRAND VIN ANGLAIS do
GRAND VIN IMPÉRIAL do cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, [illegible]

G. M. BAYLY & CO.,
rue de la Commune, No 61.

Avis.

LLOYDS FRANÇAIS.

[illegible]

RICH'D L. ROBERTSON.
Nlle Orléans, 1er mars 1867.

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS,

Et Vêtements complets,

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

33, RUE DE CHARTRES

Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:
CASIMIRS D'ÉTÉ,
ETOFFES SABLÉES,
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS,
DRAPS UNIS COUL.,
MERINOS 6-4,
GRAIN de POUDRE,
BOMBAZINES,
ALPACAS,
SATINS IMPERIAL,
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUES A GILETS,
GINGA PUR FIL,
DRAPS A BILLARD,
DOUBLURE et FOURNITURES.

E. GIRARD & COUTEUX.

Egarés ou Perdus.

[illegible]

E. M. DARBY.
C. TREMOULET, Syndic.

Liquidation sans réserve.

[illegible]

No 77, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

Demande de place.

[illegible]

Cigares de la Havane.

MR LEON McCARTHY [illegible]

Avis spécial aux Entrepreneurs.

[illegible]

J. B. ST AMAND.

A. CASTAING,

ARCHITECTE & CONSTRUCTEUR

51 ...... Passage de la Bourse 51

Champagne Chs. Farre,

A vendre en débarquement du navire Marcia C. Day, venant du Havre—

50 [illegible]

Par J. J. HEER, Seul Agent.

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, [illegible]

J. SAUVAGE.

MOORE & COOLEY,

AUGUSTUS MOORE, JAMES M. COOLEY.

MARCHANDS de MACHINES [illegible]

No 106, rue Gravier, et 17, rue de l'Union.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c.

REÇU [illegible]

A. BROUSSEAU & Co, rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

[illegible]

G. T. BEAUREGARD, Président.

Grocerie à vendre.

GROCERIES.

[illegible]

Vente à bon marché, pour cause de liquidation.

GROCERIES.

[illegible]

Café et Grocerie, à vendre.

Excellente occasion.

GROCERIES

[illegible]

OPERATIONS. CONSULTATIONS.

Le Dr. JAMES E. KNAPP, [illegible]

No 15 rue Bourbon, près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

E. MARASSE,

Chirurgien-Dentiste.

[illegible] Ste-Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST PIERRE.

J. A. De HART,

DENTISTE.

17........Dauphine........17.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

[illegible]

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans, 12 mars 1867.

UN dividende de SEPT piastres par action a été déclaré par la Direction, payable aux actionnaires le 1er avril prochain.

G. E. PERCY, Caissier.